

Ouverture de la séance à
20 h 00

Conseillers présents :

ARCHER Michel
AUJOULAT M.-Christine
BACON Bernard
CHAM Florence
LAROCHE Bernard
LEMOINE Christian
LOUBIER Nicolas
NOUVEL Michel
PEPIN Jean-Claude
REBOUL Liliane
ROUYEYRE Olivier
SOLIGNAC Claude
12 présents

Absents :

ARS Jonathan
BROUSSARD Sébastien
GOSSE Lionel
MARTIN Hélène
PIGNOL Christophe

Excusés :

SERODES Gilbert
Pouvoir à LEMOINE C.
PASCAL Bernadette
Pouvoir à PEPIN JC
CLAUZON Elisabeth
Pouvoir à REBOUL Liliane
RICOU-LAFONT Corinne
Pouvoir à AUJOULAT MC

Secrétaire de séance :

BACON Bernard

Fin de séance :
22 h 20

Réunion du conseil municipal du 12 avril 2019

Table des matières

1	Ordre du jour	1
1.1	Fournitures scolaires 2019-2020 - Ecole Guy Martin	1
1.2	Budget primitif 2019 commune et Eau & Assainissement.....	1
1.3	Adhésion au CNAS	5
1.4	Convention d'adhésion au service retraite CNRACL du centre de gestion de la Lozère.....	6
2	Questions diverses	6

Avant-propos

- Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 02 avril 2019.
- Désignation d'un secrétaire de séance (BACON Bernard).

1 Ordre du jour

1.1 Fournitures scolaires 2019-2020 - Ecole Guy Martin

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir le **montant annuel de 60 € par enfant**, comme les années précédentes. Le nombre d'enfants pris en compte est celui relevé sur "base élèves" au 01 janvier 2019, soit **41 enfants**. Les crédits fournitures scolaires pour l'école "Guy Martin" proposés sont donc de 2 460 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, **d'attribuer le montant de 2 460 € à l'école Guy Martin.**

1.2 Budget primitif 2019 commune et Eau & Assainissement

M. Michel NOUVEL, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :
"Je vous invite à adopter le budget primitif 2019 de notre commune et celui de l'Eau et Assainissement. Le contenu détaillé des propositions figure dans les documents qui vous sont proposés et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur."

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, **d'adopter le budget primitif 2019 et celui de l'Eau & Assainissement.**

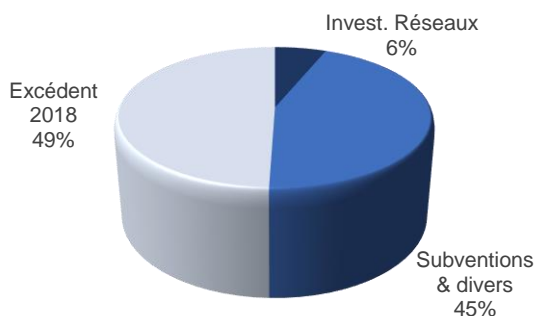
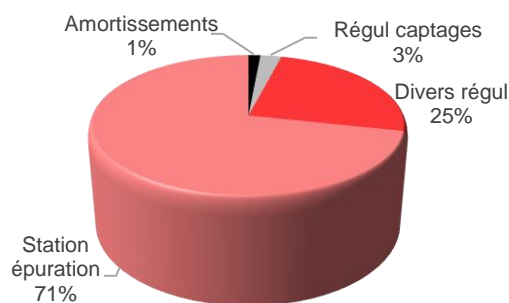
Mairie de Bel-Air-Val-d'Ance - budget Eau et Assainissement, BP 2019

Investissement Recettes

Code	Libellé	Proposition (BP)	Observations
001	Excédent d'investissement reporté	275 107,40	Excédent 2018
1068	Affectation résultats - Excédent 2018	24 117,86	Excédent fonctionnement
2801	Frais d'établissements	124,82	Amortissements
281531	Réseaux adduction eau	27 944,24	
281532	Réseaux adduction assainissement	8 464,31	
28188	Autres	236,65	
10009	Régularisation des captages		
13913	Département	2 500,00	Subvention
139111	Agence de l'eau	6 250,00	Subvention 50%
165	STEP - 1ère phase		
13913	Subvention Département	2 944,00	Reste à encaisser sur étude
13911	Subvention DETR	192 786,65	60%
139111	Subvention Agence de l'eau	64 262,21	20%
Total Recettes		604 738,14	

Investissement Dépenses

Code	Libellé	Proposition (BP)	Observations
13918	Autres subventions	8 510,70	Amortissements
020	Dépenses imprévues	148 979,80	
10009	Etude Régularisation captages (Mas Chambaud)	15 000,00	
165	STEP (Station d'épuration des eaux usées)	432 247,64	Terrain + Cabinet Megret + Lozère Ingénierie + phase 1
Total Dépenses		604 738,14	

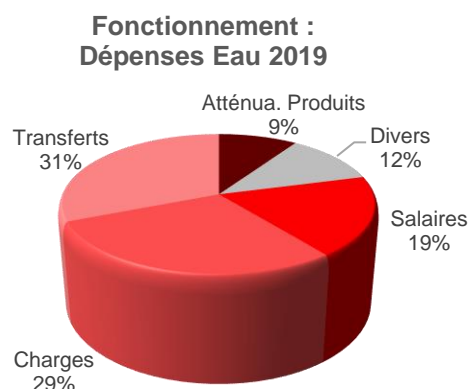
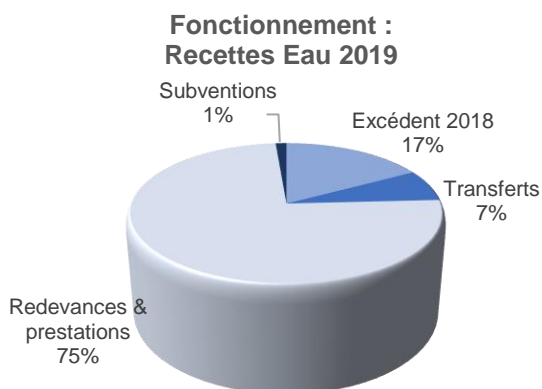
**Investissement :
Recettes Eau 2019****Investissement :
Recettes Eau 2019****Fonctionnement Recettes**

Code	Libellé	Propositions (BP)	Observations
002	Excédent d'exploitation reporté	20 000,00	Part Excédent 2018
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	8 510,70	Amortissement subvention
70111	Ventes d'eau aux abonnés	55 000,00	
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	9 000,00	
70128	Autres taxes et redevances	1 000,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	19 000,00	
706121	Redevance modernisation des réseaux de collecte	2 500,00	
7068	Autres prestations de services	1 500,00	
748	Autres subventions d'exploitation	1 500,00	
7588	Produits divers de gestion courante	-	
Total Recettes		118 010,70	

Fonctionnement Dépenses

Code	Libellé	Propositions (BP)	Observations
604	Achats d'études, prestations de services, équipements	5 000,00	Contrat SDEE+ SOCOTEC Station, branchement nx abonnés + nettoyage réseau
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	2 000,00	Electricité station de pompage + château d'eau
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 500,00	Produit floculent, Vannes, raccords,
6078	Autres marchandises	50,00	Pastilles traitement de l'eau
61523	Réseaux	2 000,00	Entretien réseaux
61558	Autres biens mobiliers	18 300,00	Réparation station verrières + branchement construction
6161	Primes d'assurances/Multirisques	600,00	Assurance château d'eau
617	Études et recherches	500,00	Analyses de l'eau
618	Divers	4 000,00	Assistance technique Satèse + analyses
6226	Honoraires	500,00	
6288	Autres	250,00	

Code	Libellé	Propositions (BP)	Observations
6378	Autres taxes et redevances		
6411	Salaires, appointements, commissions de base	22 000,00	Remboursement part salaire agents techniques (25% du brut et 100% des astreintes)
6451	Cotisations à l'URSSAF	-	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	8 372,00	A reverser Agence de l'eau
706129	Redevance modernisation	2 548,00	
022	Dépenses imprévues	13 119,70	Pour équilibrer
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	36 771,00	Amortissements
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	Impayés eau années préc.
658	Charges diverses de gestion courante	-	Réglé TVA
Total Dépenses		118 010,70	



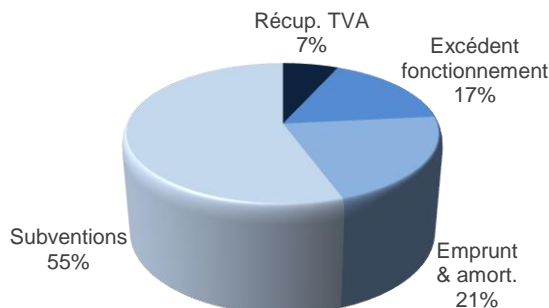
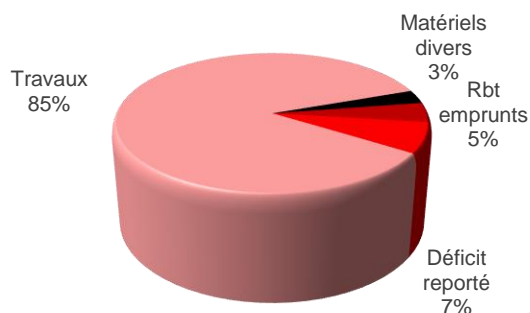
Mairie de Bel-Air-Val-d'Ance - budget communal, BP 2019

Investissement Recettes

Code	Libellé	Proposition (BP)	Observations
001	Excédent d'investissement reporté	-	
1068	Affectation résultats - Excédent fonctionnement	103 395,24	
10222	FCTVA sur acquisitions 2018	40 000,00	Récup TVA acquisitions
10226	Taxe d'aménagement sur permis de construire	-	
28041582	Amortissement enfouissement réseaux	30 000,00	Enfouissement sur une année
	Emprunt	100 000,00	Enfouissement réseaux pour Verrières
	Enfouissement de réseaux Verrières + Ancette	69 654,00	Subvention
	Eclairage public SDEE	2 110,00	Subvention
1321/22/23	Rénovation fournil + four	212 885,00	DETR+ FNADT+Région
1321	Amélioration Bâtiments communaux - Maison Faisandier	4 807,32	DETR
1328	SDEE 2019 voirie communale	21 984,00	Contrats territoriaux
238	SDEE 2019 voirie communale	16 488,00	Reversement acompte SDEE
	Logiciels Mairie	4 434,60	DETR
1321	Rénovation bâtiments communaux	4 592,42	DETR
	Matériel informatique école	3 142,67	ENIR + DETR
Total Recettes		613 493,25	

Investissement Dépenses

Code	Libellé	Proposition (BP)	Observations
001	Déficit d'investissement reporté	43 395,24	
1641	Remb capital emprunts	27 500,00	
2151	Enfouissement des réseaux	80 000,00	Verrières + Ancette
2041582	Fonds de concours SDEE	55 000,00	Verrières
	Eclairage public	5 000,00	
2151	Voirie communale (emplois)	7 565,81	
2313	Boulangerie fournil + four	300 000,00	
2132	Amélioration Bâtiments communaux - Maison Faisandier	1 875,00	Devis signé
2151	SDEE 2019 voirie communale - section 1	54 960,00	Contrats territoriaux
238	SDEE 2019 voirie communale	16 488,00	Acompte SDEE
2132	Porte CADA	2 790,00	Payée
	Matériel informatique école	4 750,00	En attente réponse DETR
	Logiciels Mairie	8 900,00	A payer
	Borne incendie	5 269,20	
	Dépenses imprévues	-	
Total Dépenses		613 493,25	

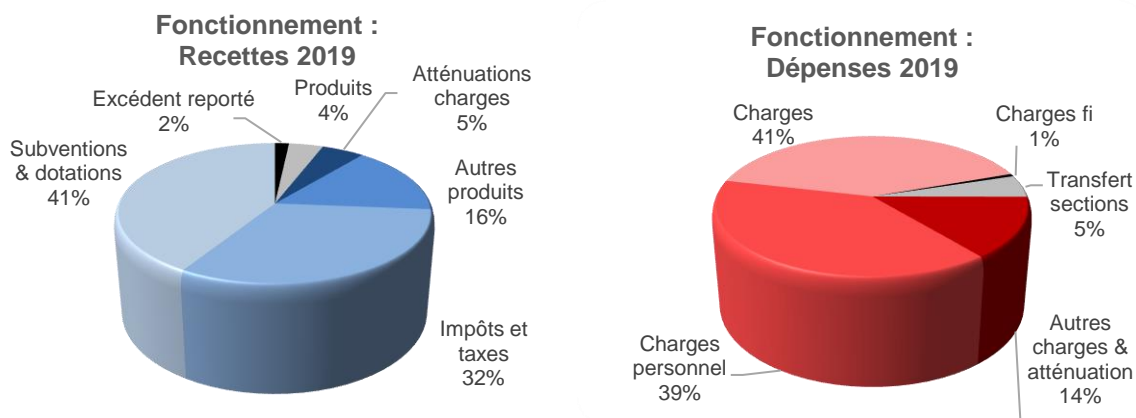
**Investissement :
Recettes 2019****Investissement :
Dépenses 2019****Fonctionnement Recettes**

Chapitre	Libellé	Proposition (BP)	Observations
002	Solde antérieur reporté	9 819,05	Affectation résultat 2018
013	Atténuations de charges	30 000,00	Rbt salaires agents eau
70	Produits services et domaine	24 000,00	Régies + cantine + charges logements
73	Impôts et taxes	192 978,00	
74	Dotations, subventions et participations	246 007,00	Dotations + participations écoles + compensation Etat des TH, TF, TFNB + ASP
75	Autres produits de gestion courante	93 000,00	Loyers + locations salles et gîte
76	Produits financiers	-	
77	Produits exceptionnels	-	
Total Recettes		595 804,05	

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Libellé	Proposition (BP)	Observations
011	Charges à caractère général	242 304,05	
012	Charges de personnel	235 500,00	
014	Atténuations de produits	24 500,00	
022	Dépenses imprévues	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	Amortis. Enfouiss. réseaux

Cha-pitre	Libellé	Proposition (BP)	Observations
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00	Indemnités élus + cotisations SDEE, Lozère Ingénierie + subventions assocés
66	Charges financières	3 500,00	Intérêts d'emprunt
67	Charges exceptionnelles	-	Admissions en non-valeur
023	Virement à la section d'investissement	-	
Total Dépenses		595 804,05	



1.3 Adhésion au CNAS

M. Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune de Bel-Air-Val-d'Ance.

- Considérant l'Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : *"l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre."*
- Considérant l'Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux...
- Considérant l'Article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : *"Les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association."*

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif créée le 28 juillet 1967, siège social situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles ; de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations.

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés :

1°) De se doter d'une action sociale de qualité permettant

de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité et, à cet effet, d'adhérer au CNAS à compter du 01 mai 2019, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction. Autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant : Nombre d'agents bénéficiaires actifs indiqués sur les listes x Montant forfaitaire par agent bénéficiaire actif.

3°) De désigner M. Michel NOUVEL membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu, notamment pour représenter la commune de Bel-air-Val-d'Ance au sein du CNAS.

4°) De faire procéder à la désignation, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS, d'un délégué agent, notamment pour représenter la commune de Bel-Air-Val-d'Ance au sein du CNAS.

5°) De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

1.4 Convention d'adhésion au service retraite CNRACL du centre de gestion de la Lozère

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service retraite CNRACL ; Considérant que, dans le cadre de la convention, la commune peut mandater le Centre de Gestion à agir auprès de la CNRACL pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés :

De conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour les différentes missions en fonction des besoins ;

Prend acte de la contribution financière demandée :

- Affiliation agent : 20 €
- Liquidation des droits à pension normale : 80 €
- Liquidation des droits à pension d'invalidité : 90 €
- Reprise d'antériorité : gestion des comptes individuels retraite (RIS) : 40 €
- Reprise d'antériorité simulation de calcul EIG : 55 €

Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2 Questions diverses

Régularisation des captages de Mas Chambaud

L'étude pour la réalisation de ce projet a été signée le 12 avril avec le cabinet Falcon. Celui-ci va entreprendre très rapidement la phase de relevés topographiques avant le passage d'un hydrogéologue.

Un financement à 50% par l'agence de l'Eau Loire Bretagne a été d'ores et déjà obtenu. Une participation du Département lors des avenants aux contrats territoriaux va être demandée.